

## ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

## A V I S

sur la situation en Espagne (1)

présenté par la Commission des questions politiques (2)

(Rapporteur : M. MENDELSON)

Les événements récents en Espagne ont fait naître bien des spéculations quant à l'avenir de ce pays. L'opposition, qui s'est renforcée au cours des dernières années, englobe désormais des tendances politiques très diverses, allant de la droite modérée à l'extrême gauche. Il est indispensable que le Conseil de l'Europe s'intéresse à ces changements et tente de faire le point de la situation politique actuelle en Espagne.

Les représentants du Gouvernement espagnol se sont appliqués, ces derniers mois, à convaincre les visiteurs étrangers que le régime évoluait et se transformait sans heurts. Quelques Secrétaires d'Etat s'évertuent à faire croire qu'ils reconnaissent la nécessité d'élargir dans une certaine mesure les droits du citoyen dans le domaine de la liberté de publication et d'association. Il y a lieu de mentionner, à cet égard, les débats forts instructifs qui se déroulent depuis quelque temps sur le droit d'association, sujet qui préoccupe de nombreux Espagnols désireux de voir leur pays se moderniser et se rapprocher des autres Etats de l'Europe occidentale.

(1) Voir Doc. 3397 et renvoi n° 1003 du 25 janvier 1974 ;  
et Doc 3466.

(2) Ce rapport provisoire est distribué conformément à  
l'article 28, paragraphe 2 du Règlement.

Secrétaires de la Commission : MM. Reuter et Schumann

36.718

01.52

Il est incontestable qu'un grand nombre d'Espagnols modérés attendent avec impatience des réformes internes qui permettraient la libre expression dans la presse ou au cours de réunions publiques.

Il s'agit donc surtout pour nous de prendre conscience de ce qui se passe réellement en Espagne et de comparer les faits, d'une part aux aspirations véritables de l'opposition, et, d'autre part, au prétendu libéralisme qui fait l'objet de la propagande gouvernementale. Il convient d'autant plus de le faire que le débat actuel se déroule dans le climat menaçant d'une répression qui ne s'est aucunement atténuée au cours des 12 derniers mois; bien au contraire puisqu'un grand nombre de personnes ont été arrêtées et cruellement traitées. Des mesures particulièrement sévères ont été prises à l'encontre de jeunes prêtres de l'Eglise catholique qui avaient appuyé les revendications ouvrières dans des conflits du travail. C'est ainsi que 48 prêtres sont actuellement incarcérés dans une prison spéciale destinée aux membres du clergé. Les conditions de détention y sont pénibles et l'une des principales réclamations de l'opposition - qu'une partie importante du clergé a également faite siennese - est précisément la suppression de cette prison spéciale et l'arrêt de ces persécutions acharnées, tout spécialement dirigées contre les prêtres.

L'un des grands sujets de mécontentement, depuis quelques années, vient du fait que toute action syndicale réelle a été supprimée et que les travailleurs n'ont pas le droit de former dans ce domaine leurs propres associations. Une organisation dite de front national (en réalité de type nazi) regroupe de prétendus syndicats qui sont, en fait, sous la coupe du Gouvernement et du parti fasciste. C'est pourtant dans ce cadre officiel que de véritables délégués des travailleurs, au prix de difficultés considérables, ont réussi à former leurs propres cellules syndicales. A plusieurs reprises, ces groupes internes ont été à l'origine de grèves menées dans le cadre d'autres luttes ouvrières en vue d'une amélioration des salaires et des conditions de travail. Certes, un grand nombre de ces tentatives ont été durement réprimées, mais certaines ont abouti à des résultats remarquables et permis d'assurer un progrès dans la situation des ouvriers.

L'avenir de l'Espagne est inextricablement lié à la vie du Général Franco, le chef actuel de l'Etat. Mais déjà, de tous côtés on prépare la succession qui interviendra au moment de son décès ou de son retrait de la vie publique. Pour sa part, le Gouvernement a mis en place un certain nombre de personnes qui devraient garantir une période de transition harmonieuse et éviter de mettre en danger les piliers de la dictature. Quant aux groupes d'opposition, ils espèrent, bien entendu, tirer profit de cette même période pour libéraliser les institutions et ouvrir la voie à un régime parlementaire, pleinement démocratique.

Il est réconfortant de noter, parmi les forces de l'opposition, les signes d'une unité et d'une coopération plus larges, s'étendant de la droite modérée à l'extrême gauche, c'est-à-dire englobant une vaste gamme de tendances politiques. Ce processus, qui pourrait revêtir une importance capitale, doit être encouragé par tous ceux qui ont à coeur un avenir meilleur pour le peuple espagnol.

Enfin, il paraît évident que la situation est fluctuante et que ces événements peuvent se prêter à plusieurs interprétations. Le Conseil de l'Europe devrait, selon moi, accueillir avec satisfaction et encourager tout symptôme d'assouplissement du régime mais faire preuve de vigilance et de méfiance à l'égard des fallacieuses allégations de libéralisme du Gouvernement franquiste. Quant aux démocraties d'Europe occidentale, elles doivent appuyer toute démarche en faveur des prisonniers politiques espagnols et réclamer leur mise en liberté.

Il importe, dans ce contexte, de soutenir pleinement la campagne que mènera l'Eglise en 1975, année placée sous le signe de la réconciliation. Cette action de l'Eglise sera accompagnée d'une demande d'amnistie de tous les détenus politiques. Pour rester fidèle à son passé et à ses principes, le Conseil de l'Europe se doit de faciliter cette campagne par tous les moyens dont il dispose dans les pays européens.

CONSEIL DE L'EUROPE  
COUNCIL OF EUROPE

397/044/009

Edition provisoire

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

Résolution 575 (1974) <sup>1</sup>

relative à la situation en Espagne

L'Assemblée,

1. Rappelant sa Résolution 278 (1964) sur la situation en Espagne et sa Recommandation 314 (1962) sur la possibilité d'une certaine forme d'accord économique entre l'Espagne et la C.E.E. ;
2. Considérant la contribution que l'Espagne apporte aux travaux du Conseil de l'Europe dans certains domaines techniques ;
3. Constatant avec regret que l'Espagne est encore loin de remplir les conditions nécessaires pour pouvoir adhérer comme membre de plein droit au Conseil de l'Europe, étant donné qu'elle n'est pas dotée d'institutions démocratiques et représentatives ;
4. Profondément préoccupée par des faits tels que :
  - a. la censure qui frappe les critiques à l'égard de l'actuel régime espagnol demeure sévère ;
  - b. les adversaires de l'actuel Gouvernement espagnol - des organisations aussi bien que des individus - sont exposés à une dure répression ;

1. Discussion par l'Assemblée le 25 septembre 1974 (8e et 9e séances).  
Voir Doc. 3466, rapport de la Commission des pays européens non membres.

Texte adopté par l'Assemblée le 25 septembre 1974  
(9e séance).

D 69.770  
01.74

- c. les partis politiques et les syndicats démocratiquement constitués ne sont pas autorisés à fonctionner, et il ne leur est même pas reconnu d'existence légale ;
  - d. des élections véritablement démocratiques n'ont pas été autorisées par les autorités espagnoles depuis la guerre civile ;
5. Exprime l'espoir que les autorités espagnoles s'engageront en faveur d'une représentation démocratique reflétant la volonté populaire et dotée de vrais pouvoirs de décision ;
6. Tout en condamnant les actes de terrorisme perpétrés par certains groupes séparatistes, fait appel au Gouvernement espagnol pour qu'il donne satisfaction, par une législation adéquate, aux aspirations légitimes des régions à une plus grande autonomie ;
7. Prie instamment le Chef d'Etat espagnol de déclarer une amnistie générale s'appliquant à toute personne emprisonnée ou exilée pour des raisons politiques, particulièrement en vue de l'Année Sainte 1975 ;
8. Affirme que l'adhésion d'une Espagne démocratique aux organisations européennes à vocation politique serait à la fois conforme à l'intérêt de ce pays et de nature à renforcer l'influence de l'Europe dans le monde ;
9. Déclare que, si l'Espagne pouvait s'engager dans la voie de la démocratisation, les pays et les organisations de l'Europe démocratique devraient lui prêter toute aide et assistance dont elle pourrait avoir besoin ;
10. Formule l'espoir que le jour viendra où l'Espagne prendra sa place dans la famille des nations démocratiques européennes réunies au sein du Conseil de l'Europe ;
11. Charge sa Commission des pays européens non membres et sa Commission des questions politiques de continuer à suivre l'évolution de la situation en Espagne.